

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 01-280-63

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, le règlement suivant :

01-280-63 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'autoriser l'usage C.2C dans la zone 0231 – Secteur avenue de l'Église et rue Angers (dossier 1218677011)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 14 janvier 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 janvier 2022 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 19 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire

Sylvie Parent, notaire